

Commissions parlementaires

Commission des institutions

Consultations générale

1) Projet de loi no 173, Loi sur la sécurité civile

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 13 février 2001 dans le cadre de la consultation générale portant sur le projet de loi n^o 173, Loi sur la sécurité civile. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des institutions. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2001 et être adressé à M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés au secrétaire de la commission concernée, édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: ccomeau@assnat.qc.ca rjolicoeur@assnat.qc.ca

35259

Commission de la culture

Consultation générale

2) Les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 13 février 2001 dans le cadre de la consultation générale portant sur les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias et des télécommunications sur la qualité, la diversité et la circulation de l'information et sur la culture québécoise. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2001 et être adressé à M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission.

Les mémoires doivent être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.